

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022-072

SEANCE du 10 octobre 2022

Convoqué le 04 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix du mois d'octobre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 08

Résultat du vote :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mme ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : Mmes BOU Suzanne, CHABRAND Gisèle, M. MEGARNI Stéphane

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal, M. LAURENS Ludovic à M. BONNAFFOUX Sébastien, M. MEYSSIREL Cédric à M. LAGIER Robert

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**REQUALIFICATION DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION A L'APPEL A PROJETS FEDER 2022 – OSP 2.1 – RENOVATION BATIMENTS PUBLICS CT**

**Vu** le projet de requalification des locaux des services techniques communaux des Orres, et sa présentation faite en séance,

**Vu** le besoin de financement identifié pour la réalisation du projet, et en particulier pour les travaux liés à la performance énergétique des bâtiments,

**Considérant** que ce projet répond pleinement aux critères d'éligibilité thématiques (changement d'au moins une classe énergétique, niveau BBC rénovation, respect des critères de confort d'été) et qu'il intègre en plus le respect de plus de 4 critères de qualité environnementale parmi ceux proposés à l'appel à projet, et qu'en conséquence il est éligible au taux d'aide bonifiée de 10 % ;

**Considérant** que le montant total de ce projet s'élève à 2 042 968,95 € HT, dont 1 129 784,06 € HT de dépenses éligibles à l'appel à projets RENOBAT du fonds FEDER ;

**Vu** le plan de financement prévisionnel ci-dessous des dépenses éligibles à l'appel à projets RENOBAT du fonds FEDER :

FINANCEUR	Montant (€ HT)	%
Fonds FEDER – AAP RENOBAT	790 848,84 €	70 %
Commune des Orres (autofinancement)	338 935,22 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 129 784,06 €</b>	<b>100 %</b>

**Vu** les délais prévisionnels ci-après de réalisation de l'opération :

- Mars 2023 : engagement des études préopérationnelles de maîtrise d'œuvre (APD-PRO-EXE)
- Octobre 2023 : rendu des études préopérationnelles
- Novembre 2023 : préparation des dossiers de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux

Avisé de réception en préfecture,  
10051030000020221040-2022-072.pdf  
Date de télétransmission : 11/10/2022  
Date de réception préfecture : 11/10/2022

- Décembre 2023-Janvier 2024 : consultation des entreprises
- Février 2024 : notification des marchés de travaux
- Avril 2024-Juin 2025 : réalisation des travaux

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'opération de requalification des locaux des services techniques communaux ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus de la dépense subventionnable au titre de l'AAP RENOBAT du fonds FEDER ;
- **APPROUVE** les délais de réalisation de l'opération présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 790 848,84 € au Fonds FEDER, au titre de l'appel à projets « RENOBAT » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif  
(dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).*